

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240924-44\_2024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme LIENARD Evelyne, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M CARRIERE Guy, procuration à Mme CATTEAUX Annick ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M NOWAK Daniel, procuration à M TABARIE Didier ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme OBLED Aurélie.

**Absents** : M LEVEQUE Pascal ; M JOURDAIN Philippe ; M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M BOULET Jean-Marc pour secrétaire.

### QUESTION N° 44/2024

#### PROJET DE CONVENTION VELOURUTE / ESCAUT PARTAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération de Cambrai a inscrit dans son projet de territoire et son programme pluriannuel d'investissement, la réalisation d'une Véloroute le long des canaux de l'Escaut et de Saint-Quentin, appelée Escaut partagé.

La CAC a engagé les études nécessaires à la construction de l'infrastructure et un programme technique a été élaboré.

Une convention d'occupation du domaine public fluvial doit être établie entre la CAC, les communes concernées par le projet et les services des Voies Navigables de France.

Par conséquent, je vous propose :

- de donner votre accord sur la participation de la commune au projet de Véloroute ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ad-hoc ;
- plus généralement, de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet 30 septembre 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 26 septembre 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>



Jean-Marc BOULET,

Secrétaire de séance